

# Zone de gestion des pêches 10

## Maskinongé



Dans la zone de gestion des pêches (ZGP) 10, les populations de maskinongés sont en bonne santé. La zone possède également des plans d'eau uniques qui ont le potentiel de soutenir une pêche de classe mondiale.

### Modification au règlement qui est proposée pour le maskinongé de la ZGP 10

Dans la ZGP 10, quelques plans d'eau abritent des populations de maskinongés qui présentent un potentiel de croissance justifiant les options de limite de taille minimale de 137 cm. Ces populations sont toutes associées aux rivières qui se jettent dans les lacs Huron et Supérieur.

Nous proposons de créer des exceptions réglementaires pour certains plans d'eau afin de favoriser l'atteinte des objectifs liés au maskinongé :

- assurer des populations saines et autonomes de maskinongés dans l'ensemble de leur aire de répartition indigène au sein de la ZGP 10;
- reconnaître et promouvoir l'importante valeur sociale et économique des pêcheries de maskinongés de haute qualité.

En 2020, des modifications au règlement ont été apportées à l'échelle de la zone pour encourager la durabilité du maskinongé, conformément aux recommandations du conseil consultatif de la ZGP 10. Pour 2022, les exceptions suivantes au règlement applicable à l'ensemble de la zone sont proposées.

## Proposition d'exceptions pour le maskinongé

### Affluents des Grands Lacs

- Rivière Goulais - En amont de la zone connue sous le nom de barrage Whitman.
- Rivière Echo incluant le lac Echo : en amont jusqu'au barrage à 46,574046, -83,935321.
- Rivière Thessalon : en amont du barrage Rydal dans le canton de Plummer à 46,36537, -83.74196.
- Rivière Mississagi - en amont jusqu'au barrage de Red Rock Falls.
- Rivière Serpent - en amont de la route 17.
- Rivière Wanapitei - portion en amont de la confluence avec la rivière des Français jusqu'aux rapides Sturgeon.
- Rivière des Français - toutes les eaux de la ZGP 10 et de la ZGP 11.

### Option 1 : Maintenir le statu quo

- Permis de permis de pêche sportive : -1; doit être supérieur à 122 cm, et permis de pêche écologique -0
- Saison : Du 3<sup>e</sup> samedi de juin au 15 décembre

### Option 2 : Modifier la saison et les limites de prise et de possession

- **Permis de pêche sportive -1; doit être supérieur à 137 cm**, permis de pêche écologique - 0
- Saison : Du 3<sup>e</sup> samedi de juin au 15 décembre

### Exception pour le maskinongé de la rivière Spanish

- Rivière Spanish - en amont jusqu'au pont de la route 6 (comprend également la rivière aux Sables à partir du confluent avec la rivière Spanish, en amont jusqu'à la route 17).

### Option 1 : Maintenir le statu quo

- Fermée toute l'année pour le maskinongé.

### Option 2 : Modifier la saison et les limites de prise et de possession

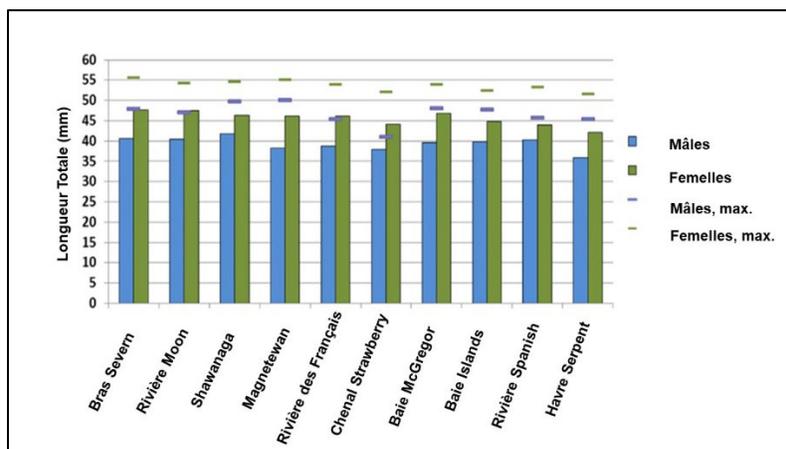
- **Permis de pêche sportive -1; doit être supérieur à 137 cm**, permis de pêche écologique - 0
- Saison : Du 3<sup>e</sup> samedi de juin au 15 décembre

## Plan de gestion de la pêche dans la ZGP 10

En Ontario, le ministère utilise des règlements fondés sur la taille pour gérer les populations de maskinongés, en fonction du potentiel de croissance et de la taille maximale ultime. En 2020, le règlement actuel sur le maskinongé pour l'ensemble de la zone a été modifié pour atteindre une taille maximale de 122 cm. Ce règlement favorise une durabilité optimale en relâchant les femelles matures entre leur âge à la première maturité et 122 cm.

Plusieurs zones de la province sont gérées en fonction d'une limite de taille minimale de 137 cm, notamment la ZGP 14, la ZGP 12 et le lac des Bois. Dans la ZGP 10, plusieurs grands réseaux hydrographiques (voir **Tableau 1**) et quelques lacs abritent le maskinongé et sont généralement répartis dans la partie sud de la zone. Le programme de journal des pêcheurs à la ligne de Muskies Canada apporte également un appui à ce processus de gestion. Les populations de maskinongés qui ont un potentiel de croissance permettant de supporter une limite de taille minimale de 137 cm dans la ZGP 10 comprennent : La rivière

Goulais, la rivière Echo, la rivière Thessalon, la rivière Mississagi, la rivière Serpent, la rivière Spanish et la rivière des Français.



**Tableau 1 - Longueur moyenne et maximale des maskinongés mâles et femelles**

Communiquez vos commentaires: [www.ero.ontario.ca/fr/notice/019-6024](http://www.ero.ontario.ca/fr/notice/019-6024)